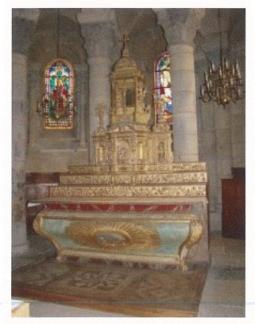
## L'École du Louvre au secours du patrimoine religieux



Maître-Autel de l'église de Saint-Saturnin Photo : C. B.

25/2/13 - Patrimoine - Sauvegarde de l'Art Français - <u>La Sauvegarde de l'Art Français</u>

(http://www.sauvegardeartfrancais.fr/), présidée par Olivier de Rohan, est une association reconnue d'utilité publique créée en 1921, dont la vocation est essentiellement la préservation des chapelles et des églises en France.

En partenariat avec la Junior Entreprise de l'École du Louvre<sup>1</sup>, la Sauvegarde, comme on l'appelle couramment, a lancé une opération destinée à repérer et restaurer des œuvres d'art conservées dans des édifices religieux français. Il s'agira tout autant de trouver des mécènes que de sensibiliser, par une grande campagne de mobilisation médiatique, à ce que l'association appelle – à juste titre – « le plus grand musée de France ».

Le rôle des 25 étudiants membres de la Junior Entreprise et participant à cette opération sera de sélectionner des objets dont l'état nécessite de manière urgente une restauration, puis de chercher, avec le concours de la Sauvegarde de l'Art Français,

des mécènes pour financer leur restauration.

Une fois de plus, une initiative privée prend en charge ce qui devrait, à tout le moins faire partie des priorités du ministère de la Culture. Si celui-ci finance, via les DRAC, de nombreuses restaurations (menacées d'ailleurs par la baisse budgétaire qui frappe lourdement les monuments historiques), on cherchera en vain (au moins récemment) une campagne nationale impliquant le ministère et rappelant l'importance de ces tableaux, de ces sculptures, de ces objets mobiliers qui font la richesse de notre patrimoine. Or, l'ignorance détruit encore plus sûrement que le manque de fonds. Beaucoup de communes ne savent pas qu'elles possèdent des trésors qui, bien mis en valeur, pourraient par ailleurs leur permettre d'attirer des touristes.

On pourra lire sur le site du Figaro, un article de Claire Bommelaer qui décrit cette opération, et une interview d'Olivier de Rohan. La Tribune de l'Art, qui s'intéresse particulièrement au mobilier des églises (voir notamment notre <u>base de données (http://www.latribunedelart.com/spip.php? page=oeuvres)</u>) s'associe à cette initiative et aura l'occasion d'y revenir fréquemment. Celle-ci est d'autant plus intéressante qu'elle permet à des étudiants de s'impliquer effectivement dans la protection de leur objet d'étude, ce qui devrait être le cas de tous les historiens de l'art.

Didier Rykner, lundi 25 février 2013

## Notes

1. Une Junior Entreprise regroupe des élèves d'une école au sein d'une association sans but lucratif avec pour objectif de mettre en pratique concrètement leur enseignement.



Débattre de cet article sur le forum (0)

## Ne pas confondre les soldats et le général



François-Désiré Froment-Meurice (1802-1855)
Reliquaire de sainte Marie-Madeleine
Paris, église de la Madeleine
Photo: Ville de Paris - C.O.A.R.C.

Certains conservateurs des monuments historiques ou conservateurs des antiquités et objets d'art ont, semble-t-il, mal pris notre dernière brève consacrée à l'initiative de la Sauvegarde de l'Art Français et de la Junior Entreprise de l'École du Louvre.

Notre propos était pourtant sans ambiguïté. Il s'agissait de dénoncer le désintérêt évident du ministère de la Culture pour la protection des objets mobiliers. Et en aucun cas d'une attaque contre les conservateurs.

Ce malentendu – car c'en est un – nous donne l'occasion de préciser notre opinion à ce sujet. Et d'une manière très claire. L'article ne remettait nullement en cause le travail de l'immense majorité des conservateurs sur le terrain du patrimoine mobilier. Nous sommes au contraire réellement admiratif de leur combat quotidien pour le conserver,

le restaurer et, bien souvent, le sauver. Notre critique – car c'en était une – visait les différents ministres de la Culture qui se sont succédé depuis plusieurs dizaines d'années et leurs proches collaborateurs, qui jamais à notre connaissance n'ont mis comme priorité de leur action la défense de ce patrimoine mobilier. Peut–on nous donner un seul exemple d'un ministre s'étant déplacé en région, dans une ville, pour visiter les édifices religieux et dire clairement l'importance de ce patrimoine ? A-t-on jamais entendu un discours d'un ministre de la Culture pour rappeler aux élus locaux et au clergé que ces objets, s'ils appartiennent aux communes, ne peuvent être vendus, qu'ils ont une importance historique et qu'il est aussi de leur ressort de les protéger ? L'argent n'est pas tout, et une volonté politique affirmée est parfois aussi utile. Quand a-t-on vu cette volonté mise en œuvre alors que les moyens des DRAC ne cessent de se réduire, notamment en personnel, limitant forcément les moyens d'actions des fonctionnaires de terrain ?

Si nous nous faisons souvent le relais de menaces contre le patrimoine, nous aimerions aussi pouvoir, plus souvent, comme c'est le cas pour les acquisitions des musées, mettre en valeur les nombreuses actions positives effectuées dans les régions sur le patrimoine mobilier. Nous le faisons lorsque nous obtenons l'information, mais s'il est un domaine où les conservateurs ne sont pas très performants, c'est bien celui de la communication. Il est très rare, lorsqu'ils font restaurer un ensemble de peintures murales, lorsqu'ils remettent en place un mobilier original, lorsqu'ils découvrent des objets importants, lorsqu'ils obtiennent des résultats qui mériteraient d'être rapportés, qu'ils nous en informent. Notre rôle est évidemment d'aller chercher l'information – et nous passons notre temps à le faire – mais il serait parfois utile pour nous d'être tenu au courant de toutes ces réalisations.

Bref, nous ne nous trompons pas de combat. Le patrimoine en général, le mobilier des églises en particulier, menacé par l'abandon, l'oubli, les négligences, l'indifférence ou le manque de moyens mérite mieux que ce que lui consacre le ministère de la Culture (et nous parlons bien du plus haut niveau de celui-ci). Notre combat va dans le même sens que celui des conservateurs de terrain qui se battent pour le protéger.

<u>Didier Rykner</u>, mercredi 27 février 2013

## Courrier reçu de Nicolas Bru, CAOA du Lot



Retable baroque de l'église de Gigouzac après restauration Photo : Conseil général du Lot

Monsieur Rykner,

Encore une réaction, non pas à votre <u>article</u> concernant l'initiative de la Junior entreprise de l'École du Louvre et la Sauvegarde de l'Art Français, mais à <u>celui publié</u> suite aux messages des conservateurs des Monuments Historiques et des Antiquités et Objets d'Art. Je souscris pleinement à vos propos sur la tête et le corps, le ministère de la Culture n'a jamais fait grand cas du volet meuble du Code du Patrimoine. Cela se vérifie autant par les niveaux d'investissement consacrés à la restauration des objets mobiliers classés ou inscrits parmi les Monuments historiques (si je ne me trompe, on doit péniblement avoisiner les 10% des programmations annuelles de subventions allouées par les DRAC en faveur des collectivités et particuliers propriétaires de MH), que le sort réservé aux conservateurs en charge de ces questions.

Si les conservateurs des MH disposent d'un statut, ils se retrouvent souvent bien seuls au sein des DRAC pour gérer des milliers d'objets classés dispersés dans leurs régions, et en sont souvent réduits à se contenter de surveiller les cathédrales (ce

qui n'est déjà pas si mal).

Quant aux conservateurs des Antiquités et Objets d'Art (dont je fais partie, bénéficiant je précise d'une situation privilégiée au sein de mon conseil général) vous connaissez leur grande difficulté à obtenir un statut que l'État leur refuse depuis 1908. Nous espérions grandement de l'ex-directeur du patrimoine Michel Clément en 2008 lors de la commémoration de notre « centenaire » : mais cela a fait flop. Aujourd'hui, nous sommes dubitatifs sur les capacités d'obtenir une fonction, en lieu et place de notre titre, dans le cadre du débat sur l'acte III de la décentralisation, sans parler de l'échelon qui va nous récupérer (région ou département ?) : l'association nationale des CAOA a réussi in extremis à faire connaître notre existence auprès de la ministre de la fonction publique en charge du dossier, mais quelles seront les exigences de l'État vis-à-vis de collectivités de plus en plus exsangues ?

Bref, coupons court sur ce débat, je souscris avec votre avis sur l'incapacité de l'État à faire savoir ce qu'il fait et, malgré leur relativité, les sommes qu'il investit en faveur des objets mobiliers, que ce soit par des subventions directes ou le temps de travail que ses agents passent sur le territoire à convaincre élus locaux et représentants du clergé de la richesse de leur patrimoine.

Avec un peu de communication, l'initiative de l'École du Louvre donne l'impression d'aborder une « terra incognita ». Elle est pourtant louable et c'est aussi une opportunité pour nous, travailleurs de l'ombre, de continuer à œuvrer localement. J'accompagne personnellement une étudiante de l'École du Louvre dans ses démarches de recherche de projets : peut-être cela ne débouchera-t-il sur aucun projet dans « mon » département, mais les maires vers qui je l'oriente seront peut-être sensibilisés un peu plus.

Enfin, à bon entendeur salut, je vous invite à consulter <u>le lien suivant (http://www.patrimoine-lot.com/actu.asp?mode=chronique#ACT\_338)</u> et ceux en relation : (il n'y a pas tous les jours des chefs-d'œuvre, mais le patrimoine se vit aussi souvent au plus près du territoire). Continuez ce que vous faites : la Tribune de l'Art est passionnante ! Il faudrait bien plus d'agitateurs d'idées comme vous dans nos régions ...

Sincères salutations,

Nicolas Bru Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du Lot Cahors

La Tribune de l'Art, mercredi 27 février 2013



Débattre de cet article sur le forum (0)